






Bon de commande/facture pour les repères officiels d'identification **OVINE**

Campagne 2024 (01/07/2023 – 30/06/2024)

A retourner
accompagné du règlement à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture
à l'adresse suivante :
EdE Aquitaine - Service IPG 40
Cité Galliane – BP 159
40003 MONT DE MARSAN Cedex



N° de cheptel :

Catégorie	Type de repère	Nbre	Prix unitaire HT	Montant HT
Agneau de moins de 12 mois destiné à la boucherie en France	 1 boucle électronique (seule à poser sur l'oreille gauche)		0,63 €	
Animal à destination élevage, vendu ou pour le renouvellement interne	 1 boucle électronique (à poser sur l'oreille gauche) + une boucle visuelle		0,78 € la paire	
Perte d'une boucle jaune, électronique ou visuelle	 1 boucle rouge de rebouclage provisoire		0,25 €	
Animal rebouclé provisoirement avec une boucle rouge, ou 2 ^{ème} commande pour les agnelles conservées : remplir le tableau joint	 1 boucle visuelle jaune de rebouclage à l'identique ou 2 ^{ème} identifiant lors de la 2 ^{ème} commande		0,22 €	
	 1 boucle électronique de rebouclage à l'identique		0,63 €	
Marqueur pour boucle rouge			4,10 €	
Pince grise (pouvant être utilisée avec une boucle électronique ou visuelle)			16,00 €	
Frais de port				5,99 €

Forfait commande de boucle (uniquement pour la 1ère commande de la campagne)		17,30 €
Fait à Le Signature	TOTAL HT	
	T.V.A 20 % TVA exigible sur les débits	
	TOTAL T.T.C	

LISTE BON DE COMMANDE DE REBOUCLAGE

* LISTE DES NUMEROS DE REBOUCLAGE À L'IDENTIQUE

* **UNIQUEMENT pour les animaux reproducteurs ayant perdu un repère jaune définitif ; le délai moyen entre la commande et la réception est de 10 à 12 jours.**

* **LISTE DES 2^{èmes} IDENTIFIANTS (Boucles visuelles) POUR LES FEMELLES CONSERVEES : 2^{ème} COMMANDE**

* **LISTE DES NUMEROS POUR ELECTRONISER LE CHEPTEL ADULTE**
Liste de tous les animaux à électroniser avec le numéro complet à 11 chiffres

N° d'identification du repère jaune restant

Mettre une croix dans la colonne E pour repère électronique ; V pour repère visuel

N°identification	E	V	N°identification	E	V	N°identification	E	V